

MOTION

Luxembourg, le 14 septembre 2021

Dépôt : Claude Wiseler

Groupe politique CSV

Projet de Loi N°7875

La Chambre des Députés :

- Notant que l'accès libre au dépistage par PCR a été introduit le 20 juin 2021 afin de permettre à l'ensemble de la population de respecter les critères du « Covid Check » ;
- Considérant que la campagne de testing à grande échelle (LST) prend fin le 15 septembre 2021 ;
- Sachant ainsi que les citoyens n'auront plus la possibilité d'effectuer un test PCR gratuit ;
- Considérant que des personnes souhaitent se faire vacciner mais ne le peuvent actuellement pas pour des raisons médicales ;
- Notant également que les jeunes de moins de 12 ans n'ont toujours pas eu accès aux vaccins ;
- Considérant qu'en Allemagne les tests PCR gratuits resteront en vigueur pour les personnes ne pouvant pas se faire vacciner pour des raisons médicales, pour les femmes enceintes ou les jeunes pour lesquels il n'y a pas encore de vaccin adapté ;
- Constatant que le fait de rendre les tests PCR payants pour les personnes ne pouvant pas se faire vacciner pour raisons médicales ainsi que pour les jeunes de moins de 12 ans actuellement exclus de la campagne de vaccination constituerait une injustice en raison de l'obligation de couvrir les coûts associés aux tests PCR par ces groupes de personnes afin de ne pas se voir exclus de la vie publique régie par le système du « Covid Check » ;

Invite le gouvernement :

- À donner la possibilité d'effectuer des tests PCR gratuits pour les personnes de moins de 12 ans ainsi que pour les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales, y compris les femmes enceintes.
